

&VICTIMES &CITOYENS by la chose

NE PAS CONNAITRE SES DROITS, C'EST EXPOSER À UNE INDEMNISATION AU RABAIS

Un accident arrive par définition, sans prévenir. La victime n'y est alors en rien préparée.

Après le choc, vient très rapidement pour les victimes et leur famille, le temps des démarches administratives et juridiques pour la prise en charge possible des soins et la réparation des préjudices. Encore sous l'émotion du drame, elles ne sont le plus souvent pas préparées à la complexité de la situation qu'elles sont en train de vivre.

Et pourtant, les victimes de la route ont des droits !

Les connaître permet notamment à la victime de décider si elle accepte ou non les propositions d'indemnisation des préjudices subis faites par les compagnies d'assurance.

C'est ce qu'ont voulu rappeler l'association **Victimes&Citoyens** et l'agence **la chose** dans la nouvelle campagne d'affichage « **Ne pas connaître ses droits, c'est s'exposer à une indemnisation au rabais** » qui sera visible sur les abribus, écrans numériques ainsi que dans la presse.

Par cette campagne, l'association **Victimes&Citoyens** spécialisée dans la défense des droits des victimes incite au réflexe de se renseigner avant tout.

Pour que ce visuel voit le jour, nos partenaires se sont mobilisés :



Parce que les victimes de la route ont autant besoin d'être secourues sur le moment que d'être épaulées après l'accident, **Victimes&Citoyens**, association loi 1901 créée en 2004 par des victimes de la route se bat contre l'insécurité routière, et conseille les victimes dans leurs démarches administratives et juridiques. Elle permet aux victimes de faire exercer leurs droits.

NE PAS
CONNAITRE
SES DROITS,
C'EST S'EXPOSER
À UNE
INDEMNISATION
AU RABAIS



 **VICTIMES
& CITOYENS**
0 820 30 3000 (0.06€/MIN)

SI VOUS ÊTES VICTIME D'UN ACCIDENT DE LA ROUTE, RENDEZ-VOUS
SUR [VICTIMES.ORG](https://victimes.org) POUR UNE INDEMNISATION PLUS JUSTE.